

Image not found or type unknown



pièces à fournir et demande de R.M.I

Par **stephanie**, le **24/09/2008** à **18:50**

J'aimerais savoir si les centres d'action sociale sont autorisés à réclamer l'avis d'imposition de parents qui hébergent gratuitement leur enfant, sans ressources, quand celui-ci dépose une demande de R.M.I?

Si oui, pour quelle raison?

Merci de vos réponses.